

Monsieur Khaled El-Enany
Directeur général de l'UNESCO
7 place de Fontenoy-Unesco
75007 Paris

Villeurbanne, le 22 décembre 2025
Réf. : CVS/MU/PL/2025-356

Monsieur le Directeur général,

Villeurbanne est aujourd'hui une ville de 162 000 habitants dont toute l'histoire a été écrite par celles et ceux qui venaient d'ailleurs, sont devenus d'ici et ont accueilli ensuite les nouveaux venus.

Nous sommes une ville d'Espagnols, d'Italiens, de Juifs, de Maghrébins. Et je m'efforce en tant que Maire de poursuivre cette tradition d'hospitalité en ouvrant des places d'hébergement, des solutions alimentaires, sanitaires, éducatives, qui visent à donner une citoyenneté de résidence à tout humain présent sur ce territoire.

Au-delà de la reconnaissance institutionnelle, c'est cette question de l'hospitalité, de l'accueil, de l'attention, que nous essayons de cultiver, parce que l'hospitalité souligne autant la dignité de l'autre que la nôtre propre et contribue à accomplir la promesse de l'article 1er de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Notre collectivité, avec la société civile locale, essaie de mettre en œuvre les droits culturels, en particulier la diversité des patrimoines immatériels protégés par la Convention de Faro du Conseil de l'Europe que nous avons signée. Nous voulons permettre à toutes et tous de s'émanciper collectivement et individuellement, par le sport, l'éducation, par la possibilité de contribuer à la construction de la ville et aux décisions qui les concernent, par l'invitation à des temps de joie et de célébrations collectives.

En cohérence, la Ville de Villeurbanne souhaite conserver, transmettre et enrichir son répertoire de gestes d'hospitalité, qui nous est un trésor d'autant plus précieux que l'époque tend à le battre en brèche. Parce que c'est un trésor, parce qu'il est à protéger, je considère que ce patrimoine des gestes d'hospitalité mérite d'être protégé par l'UNESCO, au titre du patrimoine immatériel de l'humanité.

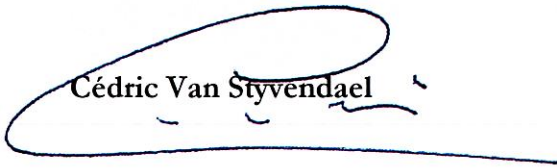
Par la présente, la Ville de Villeurbanne se déclare donc solennellement cosignataire du dossier d'instruction porté par le PEROU visant à faire reconnaître les gestes de l'hospitalité vive au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité, ce conformément à la Convention 2003 de l'UNESCO.

hôtel de ville
place lazare-goujon
bp 65051
69601 villeurbanne cedex

téléphone 04 78 03 67 67
courriel :
secretariatdumaire@villeurbanne.fr

Cette requête nous engage collectivement devant les générations futures. Nous ne doutons pas que l'UNESCO, dont la mission est de reconnaître et soutenir ce qui fait tenir notre humanité, saura la recevoir et l'entendre. Nous ne doutons pas que l'UNESCO créée pour "construire la paix" engagera alors tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir une politique ambitieuse, définie notamment depuis notre expérience, de protection de ces gestes et de leur transmission à nos enfants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, en l'assurance de ma haute considération.



Cédric Van Styvendael